



FLASH ECHO

Le Brusquet-Bulletin municipal N°24-Avril 2026



Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,
Je tiens, au nom de toute l'équipe municipale, à vous adresser nos plus sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections. Votre soutien important (près de 60 % des inscrits) nous honore et nous engage pleinement.

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Rappel législation
- Civisme
- Infos P2A
- Infos Préfecture
- Infos bibliothèque
- Infos ASSB
- Saint Patrick
- Animation bibliothèque

Directeur de la publication

Gilbert REINAUDO

Comité de rédaction

Florence FRANÇOIS

Jennifer MAGAUD

Anne SARRON

Gérard IAVARONE

Thierry NOTO

Serge PAU

Contributeurs

Régine DESMAZIERES

Claudie LEPORT-DELONG

Martial MUET

Conscients de la responsabilité qui est désormais la nôtre, nous mettrons toute notre énergie, notre écoute et notre détermination au service de notre commune. Notre priorité est claire : faire de notre territoire un lieu où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place et peut s'épanouir au quotidien.

Nous nous attacherons à garantir un accès simple et équitable aux services publics, afin que chaque habitant puisse bénéficier, en toute facilité, des ressources essentielles à sa vie quotidienne. Nous souhaitons également renforcer la proximité, la solidarité et la qualité de vie qui font la richesse de notre commune.

Avec le soutien précieux de nos associations, véritables piliers de la vie locale, nous veillerons à proposer des activités variées, ludiques et festives, accessibles à toutes les générations. Ensemble, nous continuerons à faire vivre un esprit convivial et dynamique.

Ce mandat sera placé sous le signe de l'engagement, du dialogue et de l'action. Nous serons à vos côtés, à votre écoute, pour construire, avec vous, l'avenir de notre commune. Avec nos remerciements les plus chaleureux,

Votre Maire et votre équipe municipale





Rappel législation

Le printemps impose de nouvelles contraintes aux promeneurs et à leurs compagnons à quatre pattes. À compter **du 15 avril et jusqu'au 30 juin**, les propriétaires de chiens ont l'obligation de tenir leur animal en laisse au sein des massifs forestiers. Cette règle s'applique spécifiquement dès que l'on quitte les allées forestières pour s'aventurer dans les bois. Le non-respect de cette consigne expose les contrevenants à une sanction financière dont le montant peut atteindre **750 euros**.

Cette restriction annuelle ne relève pas d'une décision récente mais s'appuie sur **un arrêté ministériel du 16 mars 1955**. L'objectif premier de cette réglementation est de "prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier" tout en cherchant à "favoriser leur repeuplement".

Habituellement, la législation demande que l'animal reste sous la surveillance de son maître à une distance inférieure à 100 mètres, **rappelle l'ONF**. Toutefois, la fragilité de la faune durant cette période printanière justifie un durcissement des conditions de circulation.



Civisme

Préserver notre cadre de vie : halte aux dépôts sauvages après les travaux de débroussaillage

Avec l'arrivée des beaux jours, nombreux sont les habitants et les professionnels à entreprendre des travaux de débroussaillage. **Ces actions sont essentielles pour la prévention des incendies et l'entretien de nos espaces naturels**. Toutefois, elles s'accompagnent parfois de pratiques regrettables : les dépôts sauvages de déchets verts.

La municipalité tient à rappeler que ces dépôts, qu'ils soient réalisés par des particuliers ou par des entreprises, sont strictement interdits. En plus de dégrader notre environnement et nos paysages, ils représentent un risque sanitaire et peuvent favoriser la propagation d'incendies.

Des solutions existent pourtant pour se débarrasser des déchets dans le respect des règles. Des déchetteries sont à votre disposition à La Javie et à Digne-les-Bains, spécialement équipées pour accueillir les déchets verts issus du débroussaillage. Ces infrastructures permettent un traitement adapté et respectueux de l'environnement.

Nous en appelons donc au civisme de chacun. Respecter les consignes, utiliser les équipements mis à disposition et veiller à la propreté de notre territoire sont des gestes simples qui participent à la qualité de vie de tous.

Protéger notre environnement est une responsabilité collective. Ensemble, adoptons les bons réflexes pour préserver la beauté et la sécurité de notre commune

Votre Maire

Mesdames et messieurs,

Le 9 avril M Serge PAU a été élu membre du bureau de Provence Alpes Agglomération, lors de l'installation du conseil communautaire ; il siègera donc au bureau exécutif aux côtés des 18 autres vice-présidents et conseillers. Il était très important d'avoir un membre de notre commune et du bassin de Haute Bléone dans les instances décisionnaires, afin de garantir nos intérêts et de participer au développement de cette structure en étant au cœur de l'action publique.

Nous souhaitons ici remercier sincèrement le travail de Gilbert Reinaudo, notre maire, qui a œuvré sans relâche pendant 2 mandats à la construction de cette communauté d'agglomérations. Son travail, ses compétences, sa disponibilité et sa gentillesse ont été salués par toutes et tous. Merci à toi Gilbert.

L'Agglo est mature, il va falloir maintenant la faire vivre dans un esprit de solidarité sur l'ensemble des territoires avec un traitement équitable et dans le respect de nos différences.

Nous veillerons à la bonne diffusion des informations provenant de l'Agglo au travers de l'Echo de Lauzière notamment, afin d'apporter au plus grand nombre d'administrés une source d'information claire sur les sujets aussi importants que : le développement économique, l'eau et l'assainissement, les transports et la mobilité, le traitement des déchets, la petite enfance, l'habitat et le cadre de vie, la cohésion sociale et l'accès aux droits, l'environnement et le développement durable, qui sont les compétences majeures de PAA.

Nous savons pouvoir compter sur Serge, il portera nos engagements et nos valeurs au sein de cette Agglomération. Bien cordialement,

L'équipe municipale





**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EMPLOI DU FEU

**Arrêté préfectoral n°2024-205-010
du 23 juillet 2024**

RÈGLEMENTANT L'EMPLOI DU FEU DANS LES ALPES DE HAUTE PROVENCE



RÈGLES générales :

- * *Interdiction de tout feu si vent > à 40 km/h.*
- * *Interdiction de brûler des végétaux en cas de pollution de l'air.*
- * *Interdiction aux non propriétaires sauf si accord écrit du propriétaire.*
- * *Interdiction de brûler des déchets verts.*

→ *Pour tous les types de végétaux, des déclarations et des demandes de dérogations sont obligatoires en fonction des périodes de vulnérabilité de la végétation et du type d'emploi du feu*

Le brûlage doit être réalisé à partir de 3 heures après l'heure légale locale du lever du soleil et être terminé 2 heures avant l'heure légale locale du coucher du soleil. Le foyer doit être éteint à cet horaire limite.





**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avant d'aller en forêt en période à risque feux de forêt :

VÉRIFIER L'ACCÈS AUX MASSIFS FORESTIERS DU 20 JUIN AU 20 SEPTEMBRE



Pourquoi réglementer l'accès aux massifs forestiers en période de risque incendie :

- pour ne pas mettre votre vie en danger
- pour faciliter la lutte par les services de secours et d'incendie
- pour protéger les autres et la forêt de départ de feu par inadvertance
- parce que 90 % des incendies sont dus à l'activité humaine, volontaire ou non (piétons, travaux professionnels, etc.)





Informations

Janvier

Le mois de janvier a été riche en animations et en partages autour du livre et de la créativité.

Le jeudi 8 janvier, le club lecture s'est réuni pour échanger autour de plusieurs ouvrages, parmi lesquels

- le parfum du bonheur est plus fort sous la pluie de Virginie Grimaldi,
- le scandale Modigliani de Ken Follett,
- une biographie de Jean Ferrat,
- Novecento : Pianiste d'Alessandro Baricco,
- une blonde dans les truffes de Chriss Tabbart
- histoire du fils de Marie-Hélène Lafon, prix Renaudot 2020.

Le jeudi 15 janvier, un atelier d'écriture animé par Marie Perra a permis aux participants de travailler autour du thème des cabanes. Entre souvenirs d'enfance et imaginaire (cabanes de papier, de nuages ou encore cabanes insolites), cet atelier a donné lieu à de très belles productions. Ce dernier rendez-vous avec Marie s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse, et d'autres ateliers sont d'ores et déjà envisagés.

Le mercredi 21 janvier, les enfants du centre de loisirs ont assisté à la matinée conte « Marlaguette ». Ils ont ensuite participé à un atelier créatif avec fabrication de marionnettes de loup (découpage et collage), pour le plus grand plaisir de tous.

Le mercredi 28 janvier, un atelier bricolage a permis aux participants de confectionner des boîtes à crayons, cache-pots et boîtes à bonbons. Un bel après-midi placé sous le signe de la créativité.

Février

Le jeudi 5 février, le club lecture s'est à nouveau réuni. Les lecteurs ont partagé leurs découvertes du mois, parmi lesquelles

- La petite bonne de Bérénice Pichat,
- L'intelligence naturelle de Didier Van Cauwelaert,
- Le mélèze rouge de Jean-Louis Guillamat,

bibliothèque



- Madeleine avant l'aube de Sandrine Collette,
- L'ordre du jour d'Éric Vuillard,
- Enquête russe de Nicolas Le Floch
- Le cercle des Jones de Ken Follett.

Le mercredi 18 février, les plus jeunes ont été invités à une séance « Conte pour les petites oreilles » avec l'histoire *Le loup et la soupe de pois*, très appréciée. Un atelier de fabrication de marque-pages en forme de loup a prolongé ce moment ludique.

Hélène et Joëlle ont également présenté plusieurs contes et albums aux enfants des écoles du Brusquet et de La Javie, dont le petit cochon qui ne voulait pas rentrer à la maison, le roi des corbeaux et Bubû et Cacao.



Atelier mémoire

L'atelier mémoire organisé par la commission sociale et la mutualité française s'est terminé le mardi 7 avril. Durant neuf semaines, à raison de deux heures par semaine, les participants ont pu avec l'aide d'une psychologue, entraîner leur mémoire. Des exercices ludiques dans une ambiance conviviale et studieuse ont animé cet atelier. Celui-ci réservé aux plus de soixante ans et gratuit a connu un réel succès et nous avons dû refuser un bon nombre de personnes et nous en sommes désolés.

En accord avec la mutualité française, nous en reprogrammerons un courant 2027.

Un grand merci aux participants pour leur assiduité et leur dynamisme. On vous donne rendez-vous pour de prochains ateliers dont le thème principal est la prévention.

La commission sociale



Mars bleu

Le mois de mars est le mois dédié à la prévention du cancer du côlon. C'est le deuxième cancer le plus meurtrier en France. Il touche autant les hommes que les femmes. Grâce aux campagnes de prévention, on observe une baisse de la mortalité, car dépisté à temps, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Le dépistage à partir de 50 ans est vraiment indispensable. Test facile à réaliser et distribué en pharmacie ou auprès de votre médecin. Cette année encore, la mairie a tenu à participer à cette campagne en mettant à disposition des habitants des flyers explicatifs ainsi qu'une boîte à dons.

Nous avons pu récolter la magnifique somme de 1008 euros qui a été remise dans l'intégralité à la ligue contre le cancer, qui œuvre au quotidien, à aider nos patients du 04, dans le suivi souvent compliqué de leur parcours de soins.

Nous tenons à remercier les généreux donateurs privés, la section Qi gong et gymnastique ainsi que le comité des fêtes pour leur engagement.

Chaque geste compte, chaque prévention sauve des vies.

La commission sociale





**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Ma santé au menu



24 et 30 juin



9H00 à 16H00



Parc Ernest Corriol

LE BRUSQUET



Des conseils de professionnels sur :

- ↳ L'équilibre alimentaire adapté à chacun
- ↳ Les idées de menus
- ↳ La lecture des étiquettes alimentaires
- ↳ L'activité physique

Stage de 2 journées avec déjeuners offerts
(prévoir son assiette, ses couverts et son verre)

**Inscription
gratuite**

➤ **Renseignements et inscriptions**

📞 **06 99 11 81 83**



**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

#Rencontresanté



Saint Patrick days

Le comité des fêtes a organisé le 20 mars dernier, la soirée ST Patrick à la salle des fêtes du village. Une fois de plus la soirée affichait complet.

Nous avons choisi comme repas le fameux et traditionnel Fish and chips, afin de coller au plus près de l'ambiance Irlandaise.

L'animation était confiée à Jean Marc et ses collègues musicos qui nous ont régalés avec leurs morceaux de musique Irlandaise et Pop rock.

Nous avons profité de cette soirée pour faire une tombola au profit de la ligue pour la recherche contre le cancer ; nous remercions chaleureusement les généreux donateurs. L'ensemble des dons ont été remis à la Ligue. (voir l'article dans cet Echo)

Merci à l'ensemble des participants, aux musiciens, au Comité des fêtes et surtout aux bénévoles pour cette remarquable soirée.

Le bureau du Comité des Fêtes et de bienfaisance



JEUDI 21 MAI 2026
De 14H30 à 16H30
A la bibliothèque du BRUSQUET



AG2R LA MONDIALE

- Art thérapie
- Jeux de société
- Café de la parole

*Lien
social*



OUVERT A TOUS ET GRATUIT

**Venez partager vos savoirs faire autour
d'un café plaisir**



Association Cœur Lavande

Tél : 04 92 34 12 78

Mall : maison@coeurlavande.fr

ou à la mairie 04 92 35 69 00

Une simple adhésion à l'association Cœur Lavande vous sera demandée
pour profiter **toute l'année** des ateliers et services proposés.
(20 € pour une personne - 30€ pour un couple)



**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT

**DIGNE
les-Bains**



**REGION
ALPES
PROVENCE**



**ALPES
DE HAUTE
PROVENCE**



**PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR**

L'Europe investit dans les zones rurales



**coeur
lavande**
Alpes de Haute Provence